



Piscine creusée sur terrain en jouissance (copropriété)

Par **Sabol**, le **06/03/2024** à **19:31**

Bonsoir,

Je suis propriétaire d'une maison sur un terrain en copropriété dont j'ai la jouissance.

Je souhaiterais faire une piscine creusée sur le terrain. Cela modifie t-il les tantièmes ? Une piscine n'étant pas une surface habitable..? Quelles autorisations dois je obtenir de la copropriété ?

Merci de votre aide !
Sabine

Par **yapasdequoi**, le **06/03/2024** à **22:19**

Bonjour,

C'est vraiment une copropriété ? ou une ASL ? Qui est propriétaire du sol ?

Si c'est une partie commune, il vous faut l'autorisation de l'AG selon l'article 25.

Pour une piscine au delà de 10m2 il vous faut aussi une autorisation de l'urbanisme.